



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire,
de l'Entrepreneuriat Féminin, de la Microfinance
et de la Petite Enfance

M.F.S.A.E.F.M.F.P.E

Rapport de présentation du projet de budget 2010

Octobre 2009

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

C'est avec un grand plaisir que je me présente devant cette auguste instance pour vous soumettre le projet de budget du Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfance que Son Excellence Maitre Abdoulaye WADE, Président de la République a bien voulu me confier.

Certes, il s'agit d'un exercice qui s'inscrit dans le processus normal du vote de budget général mais c'est surtout un moment privilégié pour échanger avec les représentants du peuple que vous êtes, afin de faire coïncider les actes que nous posons avec les préoccupations des populations que nous sommes appelés à servir sous l'autorité de Monsieur le Premier Ministre.

Dès mon entrée en fonction, je me suis engagée à mettre en œuvre la vision du Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de promotion et de protection des femmes et des enfants, de création d'entreprises par les femmes, de micro finance et de sécurité alimentaire.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Permettez-moi de vous présenter les principales réalisations de mon département en 2009, avant de décliner les perspectives pour l'année 2010.

L'année dernière, à la même époque vous aviez bien voulu doté mon département d'un budget de seize milliards quatre cent cinquante et un millions quatre cent vingt cinq mille six cent quatre vingt (16 451 425 680 FCFA).

En dépit des difficultés de mobilisation des ressources allouées, nous avons pu réaliser les actions phares au titre des programmes ci-après :

- **Accès aux infrastructures et aux services sociaux de base.**
- **Renforcement des capacités.**
- **Accès aux ressources financières et aux facteurs de production.**
- **Protection sociale et suivi des groupes vulnérables**

✓ Dans le cadre de l'**accès aux infrastructures et aux services sociaux de base**, mon département a poursuivi le renforcement du dispositif de mise en place des centres de formation et d'encadrement des femmes, des centres d'accueil pour enfants en situation de rupture familiale, des centres de réadaptation sociale et des villages de reclassement social. C'est ainsi que cinq **(05) Centres Départementaux d'Assistance aux Femmes (CEDAF)** de première génération ont été équipés pour une valeur d'un milliard **(1 000 000 000) FCFA**.

Relativement aux enfants en situation de vulnérabilité, mon département a accompagné et appuyé **36** daaras de référence pour un montant de cent quatre trois cent vingt mille deux cent soixante **(104 320 260) FCFA**.

En outre, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le ministère a réalisé et équipé sept **(07) ouvrages**, pour un montant de cent quarante six millions cinq cent mille **(146 500 000) FCFA** en vue d'améliorer l'accès des groupes vulnérables à l'éducation et à la santé.

✓ S'agissant du **renforcement des capacités**, mon département a appuyé la formation d'au moins **5000** bénéficiaires dans les domaines de la gestion de projets, l'entrepreneuriat féminin, la microfinance, la planification, le plaidoyer et la communication pour un changement de comportement, les techniques de production, le renforcement des capacités organisationnelles, le genre et la prise en charge des enfants en situation difficile.

Dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation, il a été procédé à la mise à jour, au paramétrage et à la décentralisation dudit système dans les régions de Louga, Saint-Louis et Matam. Du matériel et des équipements de bureau et d'informatique viennent d'être acquis en vue de renforcer les capacités de suivi-évaluation des agents des dites structures.

✓ En ce qui concerne **l'accès aux ressources financières et aux facteurs de production**, mon département, dans sa dynamique d'autonomisation des groupes vulnérables et d'impulsion de leur pleine participation aux activités économiques et sociales, a financé des activités génératrices de revenus pour un montant d'environ trois cent millions **(300 000 000) FCFA**.

Le secteur de la microfinance a permis à davantage de femmes et de jeunes d'accéder au financement afin de relancer la production et d'impulser une distribution des revenus plus équitable, au profit de toutes les catégories sociales. Grâce au renforcement de la politique de la microfinance, les crédits ont été mieux utilisés et leur rentabilité augmentée.

A ce titre, mon département a procédé au lancement de la Plateforme d'Appui au Secteur Privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie (PLASEPRI) avec la Coopération Italienne (subvention de 2,423 milliards et ligne de crédit de 13 milliards FCFA).

En outre, mon département a acquis au titre de la gestion 2009, mille **(1000)** moulins qui seront mis très prochainement à la disposition des femmes.

✓ Enfin, pour ce qui est de la **Protection sociale et du suivi des groupes vulnérables**, mon département a mis l'accent sur le renforcement des mécanismes de transferts sociaux en faveur des groupes vulnérables en vue de leur permettre de faire face à d'éventuels chocs, risques socio-économiques et catastrophes naturelles.

Pour renforcer ce dispositif, le ministère a élaboré et mis en œuvre une **Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS)** dénommée **SUQALI JABOOT** qui constitue un cadre fédérateur global, intégré, participatif et décentralisé de formulation, de coordination et d'harmonisation des actions.

A la suite de Comités régionaux de développement (CRD) spéciaux, 14 plateformes techniques opérationnelles régionales ont été mises en place et ont permis d'identifier et de sélectionner **1200** Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC) appelés à favoriser l'émergence d'initiatives et de capacités productives à la base.

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire, le ministère, malgré les difficultés budgétaires, a poursuivi l'assistance en vivres aux cérémonies religieuses et aux victimes des chocs et catastrophes naturelles. A ce titre, trois mille huit cents (**3800**) tonnes de céréales (riz et sorgho) ont été distribuées, soit un montant d'un milliard six cent cinquante cinq millions (**1 655 000 000**) FCFA.

S'agissant des enfants de la rue ou de ceux marginalisés ou victimes d'exploitation économique et d'abus sexuels, le ministère n'a ménagé aucun effort pour leur retrait et leur réinsertion dans le tissu social de notre pays. En 2009, nos programmes ont permis de protéger, prévenir et retirer plus de huit mille (**8000**) enfants des pires formes de travail.

Cette année, le Centre GINDDI a recueilli huit cent quatre vingt seize (**896**) enfants dont six cent vingt et un (**621**) enfants retournés en famille et/ou placés en formation professionnelle ou éducative. L'innovation majeure a été l'ouverture de « Makkanu Jigeen Yi » qui a déjà accueilli quarante trois (**43**) victimes de violences et/ou d'abus.

Pour ce qui de la protection des Droits de l'Enfant, le ministère a fait des avancées significatives en matière de promotion et de vulgarisation des droits des enfants.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au regard de ces résultats, l'année 2010 qui coïncide avec la deuxième génération du Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) du ministère permettra de consolider et de renforcer les acquis à travers la mise en œuvre de sept **(07)** lignes d'actions prioritaires:

1. Elaborer une loi d'orientation familiale basée sur les valeurs positives optimisant le potentiel individuel et collectif de chaque membre, luttant contre toute forme de gaspillage et favorisant le sentiment d'appartenance à la Nation sénégalaise;
2. Vulgariser et mettre en œuvre l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes vulnérables **(INPS-SUQALI JABOOT)** ;
3. Centrer les interventions autour de l'émergence d'un cadre harmonisé de protection des droits de tous les enfants sans exclusive, en particulier les Tout-petits, les pupilles de la nation, les enfants de la rue et ceux marginalisés ou victimes d'exploitation économique et d'abus sexuels ;
4. Œuvrer pour la réduction effective des violences faites aux femmes, leur promotion dans les instances de décision dans tous les domaines et toutes les échelles de la société ainsi que le renforcement de leurs statut et organisations, à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG);
5. Promouvoir l'émergence de femmes et/ou d'organisations de femmes entrepreneures dotées de capacités managériales suffisantes pour identifier des créneaux porteurs, monter des projets viables et les exécuter suivant des principes de gestion simples et efficaces ;

6. Poursuivre la mise en œuvre de la Lettre de Politique Sectorielle de la micro finance (LPS) avec un accent particulier sur la professionnalisation du secteur et l'élargissement des opportunités d'accès des moins nantis aux services financiers décentralisés ;

7. Contribuer à la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire, à la promotion du consommateur local, en vue de renforcer les bases d'une réelle souveraineté en matière de consommation courante.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Sur la base de ces acquis et perspectives, le budget de mon département pour l'année 2010, a été préparé en référence aux dispositions du décret n°2009-534 du 05 juin 2009, relatif aux attributions du Ministre de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfance et du décret n°2009-454 du 04 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

Ces textes marquent en particulier, le départ du Fonds de Solidarité Nationale (FSN) et de la Direction de l'Action Sociale (DAS) vers respectivement Présidence de la République et le Ministère des Affaires Sociales et des Relations avec les Institutions. En outre, ils renforcent le rattachement du secteur de la petite Enfance au département.

Le nouveau cadre de planification que constitue le CDSMT devrait permettre, j'en suis persuadée, non seulement de consolider les actions déjà entreprises en termes d'appui à la réduction de la pauvreté, mais également d'imprimer une démarche nouvelle à l'autonomisation de la femme, à la protection de l'enfant et au développement social.

Aussi, le profil des dépenses prévues à cet effet pour l'année 2010, au niveau des titres 2, 3, 4, 5 et 6, intègre-t-il les engagements actuels relatifs aux projets en cours et aux perspectives de financements extérieurs.

Le présent rapport de présentation du budget 2010 aborde :

1. dans une première partie

- le Titre 2 : les dépenses de Personnel,
- le Titre 3 : les dépenses de fonctionnement hors personnel, hors transfert,
- le Titre 4 : les dépenses de transfert,

2. dans une deuxième partie :

- le Titre 5 : les dépenses en capital qui seront présentées avec la répartition des ressources en financements extérieurs et financements intérieurs.
- le Titre 6 : les dépenses de transfert en Capital

PREMIERE PARTIE

Titre 2 : Dépenses de Personnel

Article : 61

Les dépenses de personnel, pour l'année 2010, sont estimées à un milliard six cent soixante six Millions deux cent soixante quatorze mille cent vingt **(1 666 274 120) FCFA** contre deux Milliards cent vingt-sept Millions huit cent soixante dix neuf mille six cent quatre vingt **(2 127 879 680) FCFA** en 2009, soit une baisse en valeur absolue de quatre cent soixante et un millions six cent cinq mille cinq cent soixante **(461 605 560) FCFA**.

Cette baisse est consécutive à l'impact du décret de répartition des services qui a rattaché Fonds de Solidarité Nationale et la Direction de l'Action Sociale respectivement à la Présidence de la République et au Ministère des Affaires Sociales et des Relations avec les Institutions.

Le titre 2 enregistre également l'impact dû au rattachement de l'Agence de la Case des Tout Petits au département de la famille.

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

(Hors personnel, hors transferts)

Article : 62

Le montant total du titre 3 se chiffre pour l'année 2010, à un milliard huit cent quarante huit millions neuf cent soixante quinze mille **(1 848 975 000) FCFA** contre un milliard cinq cent dix millions cent quatre vingt treize mille **(1 510 193 000) FCFA** en 2009, soit une hausse de trois cent trente huit millions sept cent quatre vingt deux mille **(338 782 000) FCFA** en valeur absolue et 22,43 % en valeur relative.

Cette hausse est due à la réévaluation des services votés en 2009, mais également à la dotation en mesures nouvelles estimée à cent quatre vingt sept millions cent cinquante mille **(187 150 000) FCFA**.

Les demandes de mesures nouvelles qui correspondent à cette hausse, concernent les six **(06)** structures suivantes :

1. Direction de la Famille
2. Direction des Stratégies de Développement Social
3. Office des Pupilles de la Nation
4. Direction de la Protection des Droits de l'Enfant
5. Commissariat à la Sécurité Alimentaire
6. Observatoire National des Droits de la Femme

1. Direction de la Famille

(28.400.000 FCFA)

Chapitre : 6522304010

Article : 62

La Direction de la Famille occupe une place centrale dans le dispositif institutionnel de prise en charge de la cible famille.

En sus de ses missions transversales qui requièrent en permanence une coordination et un suivi-évaluation, s'ajoute une responsabilité accrue dans la mise en application des engagements régionaux et internationaux pris par le gouvernement (CEDEF/CEDAW, Plan d'action de Beijing, OMD3, Plan d'action sur la famille).

C'est pourquoi, l'accent a-t-il été mis sur des rubriques liées aux activités qu'appelle la conduite des missions assignées à la Direction. Il s'agit, entre autres, de :

- l'élaboration d'une loi d'orientation familiale ;
- Renforcement des acteurs pour l'abandon de l'excision et mise en œuvre du plan d'actions national sur l'accélération de l'abandon de l'excision (2010-2015) ;
- la tenue de rencontres avec les organisations de femmes et les acteurs de la famille ;
- l'animation permanente du Comité Consultatif national de la femme ;
- l'organisation des événements spéciaux : journée tolérance zéro contre l'excision, journée de la famille, journée internationale de la femme, journée de la femme rurale, journée panafricaine, quinzaine nationale de la femme etc. ;
- la production de supports destinés au grand public ;

Les nouvelles demandes de crédits formulées par la Direction de la Famille sont ainsi réparties :

Internet	1.000.000
Fournitures de bureau	3.500.000
Frais d'impression et de publicité	2.500.000
Entretien et maintenance informatique	1.500.000
Consommables informatiques	2.500.000
Carburant	2.000.000
Matériels et produits d'entretien	500.000
Matériels de bureau	1.000.000
Honoraires et commissions	4.500.000
Autres dépenses de communication	3.000.000
Frais de réception et d'hébergement	2.500.000
Conférences, congrès et séminaires	3.900.000

2. Direction des Stratégies de Développement Social

(7.500.000 F CFA)

Chapitre : 65022308010

Article : 62

L'élaboration d'un programme décennal, après l'achèvement de la lettre de politique sectorielle, la mise en œuvre du CDSMT et l'harmonisation des politiques sociales dans l'espace CEDEAO, élargissent les champs d'investigation du secteur social, à cette direction.

Une enveloppe de sept millions cinq cent mille (7 500 000) FCFA est demandée pour réaliser des études pour mieux orienter les politiques et les programmes.

3. Direction de la Protection des Droits de l'Enfant

(23.000.000 F CFA)

Chapitre : 651 22303010

Article : 62

La Direction de la Protection des Droits de l'Enfant s'inscrit dans une approche de mise en place d'une plateforme de recherche de synergies et de cohérence des interventions des partenaires, de suivi et de coordination en vue de favoriser une meilleure prise en charge de la cible enfant.

La réalisation de ces missions requiert le renforcement des dépenses de fonctionnement.

Fournitures de bureau	2.000.000
Matériel et produits d'entretien	2.000.000
Consommables informatiques	2.000.000
Carburant	2.500.000
Abonnement	500.000
Matériel de bureau	3.000.000
Entretien et réparation de véhicules	2.500.000
Autres dépenses de communication	3.000.000
Fête et cérémonies	2.500.000
Frais d'édition	1.000.000
Conférences, congrès et séminaires	2.000.000

4. Office des Pupilles de la Nation

(31.000.000 F CFA)

Chapitre : 651 160170111

Article : 62

Le gouvernement du Sénégal a mis en place un office national des pupilles de la nation, en vue de garantir une assistance adéquate et un bon suivi des enfants des familles victimes de catastrophes. L'office doit veiller également aux conditions de prise en charge des mineurs dont l'un ou les deux parents ou tuteur légal sont morts en situation de guerre, en service commandé ou dans l'exécution d'une mission de service public.

Les mesures nouvelles demandées servent aux activités de prise en charge de ces catégories d'enfants.

Autres matériel mobilier bureau et logement	2.000.000
Fournitures de bureau	1.000.000
Matériel et produit d'entretien	1.000.000
Consommables informatiques	1.000.000
Carburant	1.000.000
Abonnement	500.000
Matériel de bureau	1.000.000
Matériel pédagogique et didactique	1.500.000
Entretien et réparation de véhicules	1.000.000
Autres entretien et maintenance	1.000.000
Missions d'assistance et de conseil	1.500.000
Honoraires et commissions	2.000.000

Services extérieurs de gardiennage	1.500.000
Frais d'impression et de publicité	1.000.000
Autres prestations de service	2.000.000
Electricité	1.000.000
Frais de poste et d'affranchissement	500.000
Téléphone	1.000.000
Frais de mission intérieur du pays	2.000.000
Autres frais transport et missions	1.000.000
Frais réception et hébergement	2.000.000
Autres achats biens et services	1.000.000
Conférences, congrès et séminaires	2.000.000

5. Observatoire National des Droits de la Femme

(32.850.000 F CFA)

Chapitre : 653 160080111

Article : 62

Le Sénégal a retenu dans ses stratégies de protection et de promotion de la femme, de mettre en place un Observatoire National des Droits de la Femme (ONDF) qui doit, dans le cadre de ses actions de conseil, d'interpellation, de contrôle et d'alerte, contribuer au respect des engagements et conventions internationaux relatifs aux droits de la femme pris par le Sénégal.

L'ONDF va mettre en place un système d'information approprié sur la situation des femmes pour la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes prenant en charge leurs préoccupations, leur statut et leurs droits.

Aussi les moyens additionnels demandés pour réaliser ses activités concernent les demandes de mesures nouvelles pour les rubriques ci-après :

Fournitures de bureau	3.000.000
Matériel et produit d'entretien	750.000
Consommables informatiques	1.500.000
Carburant	1.000.000
Abonnement	250.000
Matériel de bureau	1.000.000
Entretien maintenance mobilier de bureau	1.850.000
Entretien maintenance bâtiment	1.000.000
Entretien et réparation de véhicules	1.000.000
Autres entretien et maintenance	1.000.000
Missions d'assistance et de conseil	2.000.000
Honoraires et commissions	2.000.000
Frais d'impression et de publicité	1.500.000
Autres prestations de service	2.000.000
Electricité	1.000.000
Téléphone	1.000.000
Frais de mission intérieur du pays	3.000.000
Frais réception et hébergement	2.000.000
Frais d'édition	1.500.000
Autres achats biens et services	1.500.000
Conférences, congrès et séminaires	3.000.000

6. Commissariat à la Sécurité Alimentaire

(64 400 000 F CFA)

Chapitre : 65215083010

Article : 62

Dans le contexte actuel de crise alimentaire mondiale, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire doit renforcer la surveillance de la situation alimentaire dans le pays et ses capacités logistiques de transport, de stockage et d'intervention. Ce faisant, il pourra mieux faire face aux situations d'urgence et/ou de pénurie et appuyer au plan logistique les réalisations d'actions humanitaires, à partir de ses inspections régionales.

Ces inspections régionales ne disposant pas d'allocation budgétaire, l'essentiel des nouvelles demandes de crédits, ci-après, sont axées sur les fournitures de bureau, le carburant, les consommables informatiques et autres dotations susceptibles de renforcer l'intervention rapide de ces structures déconcentrées.

Fournitures de bureau	15.000.000
Matériel et produit d'entretien	7.000.000
Consommables informatiques	10.000.000
Carburant	12.000.000
Autres fournitures	7.000.000
Entretien maintenance mobilier de bureau	7.000.000
Autres prestations de service	6.400.000

Titre 4 : Dépenses de Transfert

Article : 64

Les dépenses de transferts pour l'année 2010, se chiffrant à un milliard sept cent vingt six millions huit cent soixante neuf mille **(1 726 869 000 FCFA)**, concernent les bourses scolaires des étudiants et élèves, les aides et secours, les autres transferts aux ménages et les enfants de la rue du centre GINDDI.

En tenant compte du CDSMT, le titre 4 enregistre une hausse de deux cent quarante millions (240 000 000) FCFA, expliquée par les besoins de renforcement des activités menées jusqu'ici et la prise en compte d'autres activités identifiées dans le CDSMT et dont la réalisation implique des transferts courants sous forme de subvention et de fonds d'assistance. Ces activités articulées aux composantes 2, 3 et 4 du CDSMT, se présentent ainsi qu'il suit :

- Renforcement des capacités techniques et d'intervention des partenaires et des bénéficiaires cibles ;
- Mise en place des organisations communautaires de médiation familiale ;
- Renforcement des capacités des acteurs à la base pour la promotion et la protection des droits de l'enfant ;
- Aide et secours aux familles et personnes nécessiteuses et/ou démunies ;
- Mise en place d'un stock d'assistance en vivres aux cérémonies religieuses;
- Mise en place et renforcement de la case des tout-petits et des programmes de formation du jeune enfant ;
- Appui au fonds destiné aux enfants en situation de vulnérabilité (traite et pires formes de travail des enfants, Orphelins et enfants en situation de vulnérabilité, talibés et jeunes en situation difficile) ;
- Appui aux structures et associations de prise en charge des enfants vulnérables y compris l'office des pupilles de la nation.

DEUXIEME PARTIE

Titre 5 : Dépenses d'investissements exécutées par l'Etat

Pour l'année budgétaire 2010, les dépenses d'investissements exécutées par l'Etat sont estimées à six milliards six cent soixante onze millions cinq cent mille (6 671 500 000) FCFA. En tenant compte du CDSMT, le titre 5 a enregistré une baisse de deux milliards quarante quatre millions cinq cent mille (2 044 500 000) FCFA, soit 23,46% par rapport à 2009. Cette baisse observée sur les dépenses en capital est essentiellement due au plafonnement du financement intérieur mais également à la diminution des subventions extérieures.

Les investissements programmés en 2010 serviront à couvrir les dépenses des projets :

- l'appui au dispositif de suivi-évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté ;
- la construction et l'équipement des CEDAF ;
- l'appui à la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale « SUQALI JABOOT » ;
- la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants ;
- l'aménagement du cadre de vie dans les daaras ;
- l'appui aux groupements féminins ;
- l'appui à la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de Genre ;
- la composante genre du Ministère ;
- le Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la pauvreté (PALAM/BID), initié en partenariat avec la Banque Islamique de Développement (BID).
- l'appui pour la lutte contre la pauvreté (phase 2) ;
- Plateforme d'Appui au Secteur Privé (PLASEPRI) ;

- la confection de base de données pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- le Centre de ressources et de documentation en microfinance ;
- le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs du secteur de la microfinance ;
- l'appui au Plan d'action de la Lettre de politique sectorielle de la Microfinance.

Titre 6 : Dépenses de transfert en capital

En 2010, les transferts en capital, d'un montant de six milliards huit cent quarante quatre millions cinq cent mille (6 844 500 000) FCFA, concernent :

- la construction et l'équipement des Cases des Tout Petits ;
- la lutte contre les Pires Formes du travail des Enfants ;
- la reconstitution du Stock de Sécurité Alimentaire;
- le Crédit pour les femmes ;
- l'achat de manuels pour les cases des Tout Petits ;
- le Fonds National de l'Entrepreneuriat féminin ;
- le Fonds d'impulsion à la microfinance ;
- le projet de recasement des marchands ambulants.

En tenant compte du CDSMT, le titre 6 a enregistré une hausse de trois milliards sept cent cinquante six millions cinq cent mille (3 756 500 000) FCFA par rapport à 2009. Cette hausse relative de 121,65% s'explique, d'une part, par la dotation allouée à l'assistance au monde rural et d'autre part par les besoins de renforcement des projets en cours.

Conclusion

En conclusion, le projet de budget du Ministère de la famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Microfinance et de la Petite Enfance est chiffré à dix huit milliards sept cent cinquante huit millions cent dix mille cent vingt (18 758 118 120) FCFA pour l'année budgétaire 2010 contre seize milliards quatre cent cinquante et un millions quatre cent vingt cinq mille six cent quatre vingt (16 451 425 680) FCFA en 2009, soit une hausse de deux milliards trois cent six millions six cent quatre vingt douze mille quatre cent quarante (2 306 692 440) FCFA en valeur absolue et 14,02% en valeur relative.

Le budget de 2010 est réparti ainsi qu'il suit :

Titre 2 dépenses de personnel : 1.666.274.120 FCFA

Titre 3 dépenses de fonctionnement (hors personnel hors transfert) :
1.848.975.000 FCFA

Titre 4 dépenses de transfert : 1.726.869.000 FCFA

Titre 5 dépenses en capital : 6.671.500.000 FCFA

Titre 6 transfert en capital : 6.844.500.000 FCFA

La part du fonctionnement, est de 27,95% contre 72,05% au profit de l'investissement.

Les crédits de fonctionnement ont connu globalement des hausses, en raison principalement de la réévaluation des services votés.

Par contre, les dépenses d'investissement ont connu un mouvement double, lié à la baisse des subventions extérieures et au plafonnement du financement intérieur pour les dépenses du titre 5. Pour le titre 6, les dépenses ont doublé entre 2009 et 2010.

Ce projet de budget dénote les ambitions réelles du département de contribuer à l'amélioration du bien-être socio-économique des populations, principalement, des groupes vulnérables dans une prise en compte d'équité et d'égalité de genre.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Telle est l'économie du projet de Budget 2010 du Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Microfinance et de la Petite Enfance.

J'apprécie d'avance les enseignements importants qui résulteront de nos échanges qui, j'en suis fortement persuadée, iront dans le sens de l'amélioration continue des conditions de vie des populations sénégalaises.

Je vous remercie de votre aimable attention et reste à votre entière disposition.